



Programme d'Appui à la Diversification de l'Économie  
– secteur pêche –

12 rue Amar Drarni, Scala, El Biar - Alger.  
Tél. : +213 (0) 23 38 82 15  
Fax : +213 (0) 23 38 81 87  
<http://mpeche.gov.dz/>  
[contact.diveco2@gmail.com](mailto:contact.diveco2@gmail.com)



Programme d'Appui à la Diversification de l'Économie  
– secteur pêche –



PÊCHE ET AQUACULTURE DANS UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE  
POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Programme financé par l'Union européenne

## LE PROGRAMME DIVECO 2

La République algérienne démocratique et populaire et l'Union européenne ont signé une convention de financement de 15 Millions € pour la mise en œuvre d'un Programme d'Appui à la Diversification de l'Économie pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture (DIVECO 2).

**Objectif du programme DIVECO 2 :** il vise à augmenter la diversification économique du pays au travers le développement durable et l'amélioration des performances économiques du secteur de la pêche et de l'aquaculture. À ce titre il s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan national AQUAPECHE2020. Le maître d'œuvre de DIVECO 2 est la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture du Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche (MADRP). Quatorze autres ministères sectoriels sont impliqués dans ce programme.

## CONTEXTE

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Algérie présente des potentialités importantes de diversification de l'économie et de création d'emplois.

Avec une façade maritime de 1 620 km, plus de 60 ports et abris de pêche pour une flottille de plus de 5 034 bateaux et 48 000 inscrits maritimes, la production moyenne de poissons frais est de 100 000 tonnes par an, dont plus de 70% de petits pélagiques. Les zones côtières et les nombreux barrages et retenues collinaires présentent un important potentiel de développement de l'aquaculture marine et d'eau douce.

Le gouvernement algérien a engagé une politique de réhabilitation et de restructuration du secteur de la pêche et de l'aquaculture, considéré comme stratégique pour la diversification de l'économie. La marge de développement du secteur est considérable au regard de sa contribution encore modeste au PIB (entre 0.6 et 0.8 % selon les années). La pêche et l'aquaculture peuvent jouer un rôle déterminant pour contribuer à la croissance nationale et au développement durable.

## RÉSULTATS ATTENDUS

### Résultat 1 – Renforcement des capacités d'encadrement et de gestion devant contribuer à la consolidation d'une stratégie pertinente.

Le but est de contribuer à l'amélioration de la planification et de la performance, à l'appui en matière réglementaire et législative, à l'amélioration des outils de suivi-évaluation et des mécanismes d'encadrement, d'appui et de contrôle des activités. Les activités inscrites pour atteindre ce résultat consistent à accompagner les services d'encadrement et de gestion du secteur dans leurs missions, tant au niveau central que déconcentré, établissements sous tutelle compris.

### Résultat 2 – Promotion et valorisation des filières.

Il s'agit de promouvoir et de valoriser les filières de la pêche et de l'aquaculture, de la production jusqu'à la commercialisation, en tenant compte de tous les maillons de la chaîne pour satisfaire et protéger les consommateurs. En fonction des résultats des différentes études et analyses effectuées, des projets-pilotes de développement intégré sont prévus dans des zones où le secteur de la pêche est socialement et/ ou économiquement important. L'amélioration de la traçabilité, de la qualité des produits et des aspects sanitaires sont traités de manière transversale sur l'ensemble de la filière.

### Résultat 3 – Renforcement des capacités des organisations professionnelles.

Cet appui englobe la Chambre Algérienne de Pêche et d'Aquaculture, les Chambres de wilaya et les Chambres interwilayas, les groupements professionnels et les autres associations en relation avec le secteur. Les groupements intra ou intersectoriel (de pêcheurs, d'aquaculteurs, de filière...) auront notamment bénéficié d'un renforcement sur plusieurs plans (statuts des organisations, business plan, accès au crédit, aspects sanitaires et traçabilité, commercialisation etc.).



## POUR QUI ? Bénéficiaires directs

- Le MADRP, la DGPA et les services déconcentrés en charge du secteur (notamment les directions de wilaya de la pêche et des ressources halieutiques - DPRH).
- Les institutions de la pêche et de l'aquaculture sous tutelle du MADRP (Chambre nationale et représentations déconcentrées ; Centre National de Recherche et Développement de la Pêche et Aquaculture - CNRDP ; Laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux - LNCAPPASM ; Etablissements de formation du secteur).
- Les groupements professionnels, associations de la pêche et de l'aquaculture et entreprises publiques et privées du secteur.
- Les autres structures de formation et de services actifs dans la pêche et l'aquaculture.

## PAR QUI ? Mise en œuvre et suivi

- Le programme a démarré en octobre 2015. La phase d'étude et de diagnostic, menée par des experts nationaux et internationaux, a permis d'identifier, en accord avec le bénéficiaire, les différentes actions et interventions du programme.
- Un Directeur de Programme et un Comptable assurent la gestion et l'exécution du projet.
- Une Unité d'Appui au Programme (UAP), composée d'experts nationaux et internationaux, les soutient techniquement dans leurs tâches.
- Un Comité de pilotage supervise et approuve l'orientation générale et la ligne d'action du programme.
- Un Comité de suivi technique coordonne la mise en œuvre du programme, la mobilisation des moyens et l'impulsion technique de l'ensemble des actions.

## QUOI ? Champ d'action

Les actions d'appui techniques identifiées portent notamment sur les domaines suivants :

- Statistiques de pêche et évaluation des pêcheries.
- Aquaculture marine, continentale et saharienne.

- Sécurité sanitaire et hygiène des produits halieutiques.
- Commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Formation et vulgarisation en adéquation avec l'emploi.
- Organisations professionnelles.
- Système d'information sur les activités de pêche.
- Promotion des techniques de pêche sélectives.
- Plans d'aménagement de l'aquaculture marine et continentale.
- Valorisation des éclosseries.
- Gestion des ports et des abris de pêche.
- Valorisation des halles à marée.

## DÉJÀ...

### Missions d'appui en cours de réalisation :

L'évaluation du cadre juridique national, la fonction d'audit de performance, l'aménagement de l'aquaculture marine et continentale, les éclosseries, la conchyliculture, la pêche expérimentale, la gestion portuaire, le contrôle des activités de pêche, le fonctionnement des halles à marée, le contrôle sanitaire pour l'aquaculture, le renforcement des organisations et groupements professionnels...

## AINSI QUE...

### 4 marchés de services et 3 marchés de fournitures :

- Formation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- Formation dans le domaine de la maîtrise sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Assistance technique dans le domaine des statistiques.
- Assistance technique pour la prise en charge des événements de communication (séminaires de visibilité, ateliers de restitution, etc.).
- Fourniture et livraison de matériel informatique.
- Fourniture et livraison d'équipements et matériel de laboratoires.
- Fourniture et livraison d'équipements d'aquaculture.

Ces contrats, d'une durée entre 6 et 22 mois, ont démarré en janvier 2017.